

Charte éthique Les Essentiels



Depuis plus de six générations, les valeurs de l'artisanat ont façonné le développement, et en parallèle, le rapport au monde d'Hermès.

L'ambition d'Hermès en matière de développement durable s'inscrit dans le projet d'entreprise autour de l'authenticité de l'objet et de l'éthique de la maison, dans toutes ses composantes.

L'éthique de la maison est formalisée dans une charte, mise à jour en 2018 et diffusée dans le monde entier à tous les salariés, en douze langues.

Signée par la gérance, elle est transmise à tous les nouveaux collaborateurs dès leur entrée dans la maison.

Hermès est une mosaïque de femmes et d'hommes qui œuvrent quotidiennement pour son développement à travers le monde. Au-delà de leur singularité, les acteurs de la vie du groupe ont en commun la volonté de partager certaines valeurs fédératrices et fondatrices de l'esprit qui caractérise Hermès depuis 1837.

Même si ces valeurs vivent et se transmettent avant tout à travers une adhésion personnelle, la charte éthique réaffirme notre volonté commune de respecter certains principes fondamentaux permettant de faciliter les relations tant internes que vis-à-vis des clients, des fournisseurs et plus généralement de l'environnement dans lequel Hermès s'inscrit.

La charte éthique vise à nourrir le projet d'entreprise autour de l'authenticité de l'objet et de l'éthique du groupe. Elle veille au respect du devoir de reconnaissance de nos collaborateurs et partenaires.

Cette charte ne se substitue pas aux lois et règlements applicables dans les pays où le groupe opère, mais elle vise au contraire à en promouvoir le respect et à en assurer une bonne application. Elle s'inscrit bien évidemment dans le cadre de principes fondamentaux tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, les règles de l'OIT, de l'OCDE ou le Pacte mondial en matière de développement durable.

C'est un instrument de progrès et de dialogue : tout collaborateur du groupe rencontrant des difficultés dans sa compréhension ou son application devra en faire part à sa hiérarchie.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture et comptons sur votre contribution pour continuer à faire vivre et à nourrir de votre empreinte les valeurs qu'elle véhicule.

HENRI - LOUIS BAUER
Président du Conseil de gérance
d'Émile Hermès

AXEL DUMAS
Gérant d'Hermès International

—

LES RELATIONS D'HERMÈS AVEC SES COLLABORATEURS

sont fondées sur le devoir de reconnaissance mutuelle entre les femmes
et les hommes qui contribuent avec intégrité au projet d'entreprise
et l'entreprise elle-même.

—

Ces relations sont fondées sur le management humaniste et responsable
qui repose notamment sur la préservation de la santé physique et
mentale des collaborateurs.

Les valeurs fédératrices de la maison sont la confiance, l'exemplarité,
l'excellence, l'exigence, la reconnaissance, le respect, l'enthousiasme,
la solidarité, la discrétion ainsi que la recherche de l'harmonie.

—

LES RELATIONS D'HERMÈS AVEC SES FOURNISSEURS

impliquent l'adhésion à son projet d'excellence, qui s'inscrit dans la durée et se fonde sur la capacité de ces derniers à adhérer aux principes de la maison.

—

Les grands principes de nos relations sont : la confiance et la considération, la sélectivité sur les critères qualité, mais aussi, dans les domaines sociaux et environnementaux, la recherche de relations équilibrées à long terme, le traitement équitable et l'impartialité, le respect absolu des critères d'éthique et d'intégrité, la transparence dans la relation.

—

LES RELATIONS D'HERMÈS AVEC SES CLIENTS

Hermès veut surprendre et faire rêver ses clients avec des créations, des produits, des services et des magasins d'exception.

—

Hermès veut accorder à chacun un meilleur accueil, dans le respect des diversités et des cultures. Par souci de discrétion et de respect, Hermès protège la confidentialité des informations et des données personnelles de ses clients. Hermès entretient avec ses partenaires commerciaux (concessionnaires, opérateurs et distributeurs) une relation de confiance fondée sur l'intégrité et la loyauté et qui s'inscrit dans la durée.

—
L'OBJET HERMÈS

est identifiable par son style, les savoir-faire qui lui ont donné naissance et sa qualité : une exigence absolue.

—

L'exigence absolue vis-à-vis des matières, des savoir-faire, du soin du détail s'applique en interne comme en externe.

L'authenticité des matériaux, y compris leur origine, ainsi que la façon, garantissent la durabilité des objets.

—

Inscrits dans la durée,

LES RAPPORTS ENTRE HERMÈS ET SES ACTIONNAIRES

sont fondés sur la transparence de l'information et une gestion rigoureuse.

—

Hermès souhaite partager avec ses actionnaires, sans distinction et dans le respect de l'égalité entre chacun d'entre eux, sa stratégie à long terme et ses valeurs ainsi que les résultats de la marche des affaires.

Hermès veille à développer harmonieusement son activité et ses résultats, à protéger les actifs de l'entreprise, à assurer une gouvernance en ligne avec les bonnes pratiques de la place, à rendre compte avec transparence des activités du groupe.

—

LES RELATIONS D'HERMÈS AVEC LA SOCIÉTÉ

Hermès est un acteur attentif, concerné et engagé dans son environnement écologique, social, économique et culturel.

—

La maison veille à respecter l'environnement et à s'y intégrer au mieux. Elle se conforme aux obligations réglementaires et veut anticiper, chaque fois que cela est possible, leurs évolutions. Elle cherche à améliorer ses processus de production en privilégiant les technologies les plus propres et les produits les plus respectueux de l'environnement et de la biodiversité, en respectant les ressources naturelles, et en maîtrisant les ressources énergétiques. Elle contrôle ses déchets en réduisant au maximum leur production, et en les recyclant chaque fois que cela est possible. Hermès équipe ses sites de fabrication de manière à les intégrer aux paysages, à prévenir les pollutions accidentelles et à limiter le bruit et les nuisances.

Hermès entend veiller par ailleurs au dialogue et à la concertation avec l'ensemble des parties prenantes afin de contribuer au développement économique et social des régions et bassins d'emploi dans lesquels les sites manufacturiers et commerciaux sont implantés. Hermès s'investit dans chacun des lieux de fabrication ou de vente où l'entreprise est présente, en recourant le plus possible aux ressources locales, de manière à contribuer à la vie économique locale et à y jouer également un rôle d'entreprise citoyenne dans un esprit de responsabilité territoriale.

L'ADHÉSION AUX PRINCIPES INTERNATIONAUX

—

Le groupe Hermès inscrit sa démarche éthique dans le cadre universel posé par les grands principes, normes et accords internationaux, et adhère en particulier :

- à la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;
- à la Charte des droits fondamentaux de l'Organisation internationale du travail¹ qui recouvre la liberté d'association, la lutte contre le travail forcé, le travail des enfants et la lutte contre la discrimination;
- aux principes directeurs de l'OCDE²;
- au Pacte mondial des Nations unies (niveau «Advanced») invitant les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de dix valeurs fondamentales dans les domaines suivants : droits de l'homme, normes du travail, environnement, lutte contre la corruption³;
- aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme engageant les entreprises à respecter les droits de l'homme et à traiter les impacts négatifs de leurs activités.

Ces principes s'appliquent aux sociétés du groupe et nos fournisseurs doivent s'engager à les respecter.

Le groupe ne tolère aucune discrimination qu'elle soit fondée, notamment, sur la race, le sexe, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle ou les opinions politiques ou syndicales.

Le respect du principe de non-discrimination fait partie intégrante des valeurs et principes réunissant l'ensemble des collaborateurs du groupe Hermès qui constituent le socle de ses pratiques commerciales et/ou opérationnelles dans le cadre des affaires.

(1) L'Organisation internationale du travail est l'agence de l'ONU qui rassemble les gouvernements, employeurs et travailleurs de ses Etats membres, dans une action commune pour promouvoir le travail décent à travers le monde.

(2) L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) regroupe les gouvernements de trente pays attachés aux principes de la démocratie et de l'économie de marché en vue de :

- soutenir une croissance économique durable;
- développer l'emploi;
- élever le niveau de vie;
- maintenir la stabilité financière;
- aider les autres pays à développer leur économie;
- contribuer à la croissance du commerce mondial.

(3) Le Pacte mondial est une initiative lancée en 1999 sous l'égide de l'ONU. Ce pacte invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de dix valeurs fondamentales dans les domaines suivants : droits de l'homme, normes du travail, environnement, lutte contre la corruption.

